



## Problèmes avec Pôle emploi

Par **krys37**, le **09/12/2014 à 13:33**

Bonjour,

J'ai des (gros) soucis avec Pôle Emploi. J'ai eu des ennuis de santé en mars 2013 qui m'ont obligé à quitté mon ancien emploi et à demander un statut de travailleur handicapé. Je me suis retrouvé au chômage, avec l'obligation de me réorienter professionnellement.

Je me retrouve alors en fin de droit en novembre dernier. J'ai reçu un dossier de demande d'ASS, et un courrier me précisant que si j'avais travaillé plus de 150h depuis 2012, je pouvais continuer à bénéficier de l'ARE.

Mi-octobre, je dépose donc à l'accueil de Pôle Emploi, tous les originaux d'attestations d'emploi depuis 2 ans.

Début décembre, je reçois un courrier me demandant de fournir "sous 15 jours et sous peine de radiation" lesdits documents..... Je leur répond, un peu sèchement, par courrier qu'ils n'ont qu'à chercher et retrouver ce qu'ils ont déjà depuis quelques semaines. Pendant ce temps, fin des droits, donc fin des revenus à 3 semaines de Noël!

Et ce matin, je trouve un compte-rendu de RDV avec mon conseiller sur ma boîte d'échange en ligne poleemploi.fr.... Le problème est que je n'ai jamais eu d'entretien le 4 décembre comme il est écrit. Je n'ai jamais demandé ce qui apparait sur ce compte-rendu. Ce compte-rendu ne m'a jamais été remis en mains propres comme il le stipule....

Bref, que faire face à une fausse déclaration de Pôle Emploi?

Je n'ai pas signé ce document, je le leur ai retourné annoté de "FAUX" en rouge en face de tous les propos qu'ils m'attribuaient.

Est-ce normal de recevoir un tel tissu de mensonges de la part d'une administration? Que dois-je faire (plainte, médiateur)?

Merci d'avance.  
Krys.

Par **P.M.**, le **09/12/2014 à 13:55**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir s'il n'y a pas erreur de personne mais je ne pense pas si vous voulez que votre dossier avance que ce soit la bonne formule de répondre sèchement et de vous contenter d'écrire "FAUX" en rouge sans essayer de prendre rendez-vous afin de dénouer le

problème...

D'autre part, quand on remet des documents, en dehors d'en conserver une copie, il serait préférable d'en obtenir une décharge...

Par **krys37**, le **09/12/2014 à 16:30**

Merci pour la rapidité de la réponse.

C'est déjà la 5ème fois qu'ils me renvoient ce compte-rendu à mon nom et je leur ai déjà répondu poliment qu'il y avait une incohérence.

J'ai la copie, bien sûr, des documents. Mais on ne peut pas envoyer un recommandé AR à chaque fois, ça reviendrait trop cher... Et si vous donnez le document à la personne de l'accueil, elle ne délivre rien, aucune décharge, aucune preuve de dépôt. Ce n'est pas la procédure, donc ça n'est pas possible.

Les ronds de jambes, les s'il-vous-plait et autres, j'ai déjà essayé. Même en faisant toutes les démarches en temps et en heure, le chômeur est toujours en tort.

Le plus gros problème, c'est que dans la logique de ce document, si je refuse 3 emplois proposés, je vais être radié pour faute. Or, les emplois proposés sont totalement inadaptés à ma situation actuelle, médicalement interdits. Mais, Pôle Emploi prétend que j'ai déclaré demander ce type d'emploi lors d'un entretien avec un conseiller. Ce qui est entièrement faux. J'ai l'impression qu'ils cherchent à me radier pour de faux motifs et je me demandais si une administration a le droit de prêter de faux propos à une personne, ce dont je doute fortement. En un an, j'ai été radié 2 fois pour des documents manquants, que j'avais envoyé auparavant. C'est à chaque fois la même chose, ils perdent tout.

Mais là, je trouve que c'est vraiment dérangeant. C'est le côté "faux témoignage" qui me gêne.

Par **P.M.**, le **09/12/2014 à 17:32**

Je croyais que vous aviez déposé les documents à l'accueil et en insistant un peu tout en ayant préparé un document de transmission de pièces, on devrait pouvoir obtenir au moins l'apposition d'un cachet...

Il me semble aussi que le compte-rendu de l'entretien doit être signé mais en tout cas, il ne me semble pas que c'est en écrivant "FAUX" en rouge que l'on explique en quoi on n'est pas d'accord...

Il semble que sans poser la question vous savez que c'est une question de principe que l'on ne puisse pas prêter de faux propos à une personne mais il peut y avoir aussi une erreur d'interprétation dont il est préférable de s'expliquer et éventuellement de faire rectifier...